Constitution générale du véhicule
1. Nombre d'essieux :2 et de roues : 4
1.1. Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées :-
3. Essieux moteur (nombre, emplacement, crabotage d'un autre essieu) :1 à l'avant
3.1. Le véhicule est :non automatisé
Dimensions principales
4. Empattement :3081 mm
4.1. Ecartement des essieux
1-2 :- 2-3 :-
5. Longueur :4666 mm(*)
6. Largeur :1829 mm
7. Hauteur :1810 mm(*)
8. Avancée de la sellette d´attelage pour tracteur routier (maximum et minimum) :-
9. Distance entre l'extrémité AV du véhicule et le centre du dispositif d'attelage :4740 mm
11. Longueur de la zone de chargement :2115 mm
Masses
13. Masse en ordre de marche :1481 kg
13.1. Répartition de cette masse entre les essieux
1 :926 kg 2 :555 kg
13.2. Masse réelle du véhicule :01537,0 kg
16. Masses maximales techniquement admissibles
16.1. Masse en charge maximale techniquement admissible :2200 kg
16.2.Masse maximale techniquement admissible sur chaque essieu
1 :1125 kg 2 :1240 kg
16.4. Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble :3250 kg
18. Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de
18.1. Remorque à timon d'attelage :-
18.2. Semi-remorque :-
18.3. Remorque à essieu central :1050 kg
18.4. Remorque non freinée :740 kg
19. Masse verticale statique maximale techniquement admissible au point d´attelage :75 kg
Propulsion
20. Constructeur du moteur :RENAULT
21. Code du moteur inscrit sur le moteur :K9K U8
22. Principe de fonctionnement :Allumage par compression à 4 temps
23. Electrique pur :Non
23.1. Catégorie de véhicule [électrique] hybride : -
24. Nombre et disposition des cylindres :4 en ligne
25. Cylindrée du moteur :1461 cm3
26. Carburant :Gazole
26.1. Monocarburant/bicarburant/carburant modulable/double carburant :Monocarburant
26.2. Type (double carburant uniquement) :-
27. Puissance maximale
27.1. Puissance nette maximale : 70 kW à 3750 tr/min (moteur à combustion interne)
Puissance nette maximale GPL/ Ethanol :-
27.3. Puissance nette maximale(moteur électrique) : -
27.4. Puissance maximale sur 30 minutes(moteur électrique) : -
28. Boîte de vitesses (type) :Manuelle
28.1. Rapports de démultiplication (pour les véhicules équipés d'une transmission manuelle)
1: 0,2683 2: 0,5135 3: 0,8158 4: 1,1935
5: 1,5333 6: 1,7857 7: - 8: -
28.1.1. Rapport de transmission finale (le cas échéant) :0,2373 : -
28.1.2. Rapports de transmission finale (à compléter si et où nécessaire):
1: 0,0637 2: 0,1219 3: 0,1936 4: 0,2832
5: 0,3638 6: 0,4237 7: - 8: -
Vitesse maximale
29. Vitesse maximale :163 km/h
Essieux et suspension
30. Voie des essieux
1 :1521 mm 2 :1533 mm
35. Combinaison pneu monté/roue/classe d'efficacité énergétique des coefficients de résistance au roulement (CRR) et catégorie de pneu utilisée pour la détermination des émissions de CO2
1 : 195/65 R15 (95) T 6.0 J 15 - 44 (C1)B
2 : 195/65 R15 (95) T 6.0 J 15 - 44 (C1)B
Dispositifs de freinage
36. Connexions pour le freinage de la remorque :Mécaniques
37. Pression dans la conduite d'alimentation du système de freinage de la remorque :-

Carrosserie
38. Code de la carrosserie :BB
40. Couleur du véhicule :BLANC
41. Nombre et configuration des portes :2 portes battantes et 1 ou 2 porte(s) latérale(s) coulissante(s)
42. Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) :02 - 2 à l'avant
Dispositif d'attelage
44. Marque ou numéro de réception du dispositif d'attelage, le cas échéant :E11*55R01*7686 (*)
45.1. Valeurs caractéristiques :D= 835 daN / S=75 kg
Performances environnementales
46. Niveau sonore
A l'arrêt :76 dB(A) à un régime de : 2813 tr/min
En marche :69,0 dB(A)
47. Niveau des émissions d´échappement EURO :6CH
47.1 Paramètres pour les tests d´émissions de Vind
47.1.1. Masse d´essai, kg :1713
47.1.2. Surface frontale, m2 :-
47.1.2.1. Surface frontale prévue pour l'entrée d'air de la calandre (le cas échéant) (en cm2) :-
47.1.3. Coefficients de résistance à l´avancement sur route
47.1.3.0. f0, N :123,2
47.1.3.1. f1, N/(km/h) :0,869
47.1.3.2. f2, N/(km/h)2 :0,0448
47.2. Cycle de conduite
47.2.1. Classe de cycle de conduite :3b
47.2.2. Facteur de réajustement de la vitesse (fdsc) :-0,076
47.2.3. Vitesse limitée :-
48. Emissions de gaz d'échappement
Numéro du réglement de base et du dernier réglement modificateur applicable :715/2007*2018/1832CH
1.2. Procédure d´essai : Type I (valeurs moyennes NEDC,valeurs max WLTP) ou WHSC (Euro VI)
Essence / Diesel
CO :59,2 mg/km THC :-
NMHC :- NOx :43,7 mg/km
THC + NOx :57,2 mg/km NH3 :-
Particules (masse) :0,2 mg/km
Particules (nombre) :0,04 E11/km
GPL/GN/Ethanol
CO :- THC :-
NMHC :- NOx :-
THC + NOx :- NH3 :-
Particules (masse) :-
Particules (nombre) :-
2.2. Procédure d´essai : WHTC (Euro VI)
Diesel
CO :- NOx :-
NMHC :- THC :-
CH4 :- NH3 :-
Particules (masse) :-
Particules (nombre) :-
GPL/GN
CO :- NOx :-
NMHC :- THC :-
CH4 :- NH3 :-
Particules (masse) :-
Particules (nombre) :-
48.1. Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption :0,51 m-1
48.2 Valeurs RDE maximum déclarées (le cas échéant)

	NOx	Particules (nombre)
Parcours RDE total	-	6 E11/km
Partie urbaine du parcours RDE	-	6 E11/km

49.Emissions de CO2 /consommation de carburant/consommation d'énergie électrique:
1. Tous systèmes de propulsion hors véhicules électriques purs

Valeurs NEDC Essence / Diesel	Emissions de CO2	Consommation
Conditions urbaines	134 g/km	5,1 l/100km
Conditions extra-urbaines	116 g/km	4,4 l/100km
Combinées	122 g/km	4,7 l/100km
Pondérées, combinées	-	-
Facteur de déviation (le cas échéant)		-
Facteur de vérification (le cas échéant)		-

Valeurs NEDC GPL/GN/Ethanol	Emissions de CO2	Consommation
Conditions urbaines	-	-
Conditions extra-urbaines	-	-
Combinées	-	-
Pondérées, combinées	-	-
Facteur de déviation (le cas échéant)		-
Facteur de vérification (le cas échéant)		-

2. Véhicules électriques purs et véhicules hybrides chargeables de l'extérieur
Consommation d'énergie électrique (pondérée, conditions mixtes) : -
Autonomie en mode électrique : -
3. Véhicule pourvu d'éco-innovations :Oui
3.1. Code général de la ou des éco-innovations :e9 29
3.2. Émissions de CO 2 épargnées totales dues aux éco-innovations
3.2.1. Émissions épargnées NEDC (le cas échéant) :
Essence / Diesel : - GPL/GN/Ethanol : -
3.2.2. Émissions épargnées WLTP (le cas échéant) :
Essence / Diesel : 0,8 g/km GPL/GN/Ethanol : -
4. Tous systèmes de propulsion hors véhicules électriques purs, selon le règlement (UE) 2017/1151 (le cas échéant)

Valeurs WLTP Essence / Diesel		Emissions de CO2	Consommation
Phase basse	:	161 g/km	:6,1 l/100km
Phase moyenne	:	140 g/km	:5,3 l/100km
Phase haute	:	135 g/km	:5,1 l/100km
Phase extra-haute	:	177 g/km	:6,7 l/100km
Combinées	:	154 g/km	:5,9 l/100km
Pondérées, combinées	:	-	:-
Valeurs WLTP GPL/GN/Ethanol		Emissions de CO2	Consommation
Phase basse	:	-	:-
Phase moyenne	:	-	:-
Phase haute	:	-	:-
Phase extra-haute	:	-	:-
Combinées	:	-	:-
Pondérées, combinées	:	-	:-

5.Véhicules électriques purs et véhicules hybrides rechargeables de l'extérieur selon le Règlement (EU) 2017/1151 (le cas échéant)
5.1 Véhicules électriques purs (le cas échéant)
Consommation d'énergie électrique : -
Autonomie en mode électrique : -
Autonomie en mode électrique en ville : -
5.2. Véhicules hybrides chargeables de l'extérieur (le cas échéant)
Consommation d'énergie électrique (ECAC,pondéré) : -
Autonomie en mode électrique (EAER) : -
Autonomie en mode électrique en ville(EAER ville): -
Divers
50. Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses du règlement n°105 de l'ONU de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies :Non
51. Véhicules à usage spécial désignation conformément à l'annexe I, partie A, point 5, du règlement (UE) n° 2018/858 du Parlement européen et du Conseil :-
52. Remarques (*) :
05: (*) 4688 mm
07: (*) 1836 mm

Liste des pneumatiques: paramètres techniques
35: (*) 195/65 R15 (95)H, 6.00 J 15 - 44
35: (*) 195/65 R15 (95)T, 6.00 J 15 - 44
35: (*) 195/65 R15 (95)V, 6.00 J 15 - 44
44 : (*) en option
44: (*) E7 55R01 1203 - E7 55R01 1204

Véhicule équipé d'un système radar de courte portée dans la bande des 24 GHz :Non

RENAULT

CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

VEHICULES COMPLETS N1

Je soussigné, Pierre JACQUEMOT

certifie par la présente que le véhicule :

0.1. Marque :RENAULT
0.2. Type :W
Variante :RFK9K
Version :A66TA1PBHAF0
0.2.1. Dénominations(s) commerciale(s) :KANGOO
0.2.3. Identifiants (le cas échéant):
0.2.3.1. Identifiant de la famille d'interpolation :IP-61A2A6DTL4A_000-VF1-0
0.2.3.2. Identifiant de la famille ATCT :AT-61A_1461D_A_000-VF1-0
0.2.3.3. Identifiant de la famille PEMS :9-VF1-D18
0.2.3.4. Identifiant de la famille de résistance à l'avancement sur route :RL-61ATL4A_260_000-VF1-0
0.2.3.5. Identifiant de la famille de matrices de résistance à l'avancement sur route :-
0.2.3.6. Identifiant de la famille de systèmes à régénération périodique :PR-1715K9K_6TD_000-VF1-0
0.2.3.7. Identifiant de la famille d'essais d'émissions par évaporation :-
0.4. Catégorie du véhicule :N1

0.5. Raison sociale et adresse du constructeur :RENAULT s.a.s.
13-15 Quai Alphonse Le Gallo
92100 Boulogne-Billancourt
France

0.6. Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires :
Plaque sur l'entourage de la porte droite au-dessus ou au-dessous de la gache

Emplacement du numéro d'identification du véhicule :
Marquage à froid sur la partie avant du support moteur, coté droit

0.9. Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant) :-
0.10. Numéro d'identification du véhicule :VF1WF000768148566
0.11. Date de construction du véhicule :22/10/2021
est conforme à tous égards au type décrit dans
La réception :e2*2007/46*0006*49
Délivrée le :31/05/2021
Le véhicule peut être immatriculé à titre permanent dans les Etats membres :
dans lesquels la conduite est à :Droite
et qui utilisent les unités :Métriques
pour indicateur de vitesse, compteur kilométrique

SCAN OK

Guyancourt
P. JACQUEMOT

22/10/2021
Chef du service 'Homologation Officielle'